

ECOLE DE LA PAIX - Grenoble
**ALLIANCE POUR UN MONDE RESPONSABLE,
PLURIEL ET SOLIDAIRE**

Les militaires et la construction de la paix

14 et 15 septembre 2001
Grenoble

Version provisoire des cahiers de propositions pour le XXIe siècle

Novembre 2001

SOMMAIRE

PRESENTATION	2
I. UN CODE DE CONDUITE	3
LA REFERENCE A DES VALEURS.....	4
DAVANTAGE CONVAINCRE QUE VAINCRE.....	5
UN DROIT D'EXPRESSION POUR LES MILITAIRES.....	6
<i>DOCUMENT 1</i>	7
II. LA DEFENSE ET LE CITOYEN	10
UN NOUVEAU LIEN ENTRE L' ARMEE ET LA NATION.....	11
LA RECONNAISSANCE DU ROLE DE LA SOCIETE CIVILE.....	12
<i>DOCUMENT 2</i>	13
III. DE NOUVEAUX MODES OPERATOIRES	16
LE ROLE DE L' INFORMATION ET L' IMPORTANCE DU RENSEIGNEMENT.....	17
L'INTEROPERABILITE DES HOMMES ET DES MATERIELS.....	18
LA GESTION CIVILO-MILITAIRE DES CRISES.....	19
<i>DOCUMENT 3</i>	20
IV. LA SECURITE COLLECTIVE	22
L' EUROPE DE LA DEFENSE ET LES POLES DE STABILITE REGIONALE.....	23
LE RENFORCEMENT DE L' ONU	24
<i>DOCUMENT 4</i>	25
CONCLUSION	27

PRESENTATION

Les militaires dans un monde responsable, pluriel et solidaire

Depuis plusieurs années, en fait depuis que ces démarches ont été initiées, les travaux de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH), de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, et, par définition, de l'Ecole de la paix, sont très largement reliés à la problématique de la guerre et de la paix. Non pas pour rester attachés à une image désormais dépassée, à une conception de la paix qui identifierait celle-ci à une situation rêvée, idéale, caractérisée par la fin de combats, par l'absence de guerre, mais pour s'ouvrir avec réalisme aux dimensions de la paix globale en relevant le défi de la complexité de la construction et de l'organisation des sociétés humaines, en particulier aujourd'hui dans le contexte d'une mondialisation qui reste à maîtriser.

Grâce à cet effort d'observation et d'analyse une vision plus exacte du rôle joué par les différents acteurs de cette dynamique humaine est offerte, montrant notamment qu'entre le métier de la guerre et l'horizon de la paix, l'institution militaire a longtemps occupé une place centrale. Sa fonction, ses traditions et ses principes mêmes de fonctionnement – parfois qualifiés de valeurs – comme les impératifs techniques qui entourent ses missions interagissent avec les composantes de la vie nationale et internationale. Penser la complexité du monde d'aujourd'hui ne pouvait donc faire l'économie d'une réflexion des militaires eux-mêmes sur la manière dont la force a été ou devrait être mise au service du droit afin de contribuer efficacement à la construction de la paix.

Sur la base de contacts établis sur différents terrains et en des circonstances très variées, l'Ecole de la paix et la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme ont tenu à formaliser cette prise de parole en organisant une rencontre qui pourrait donner corps à un "collège " de militaires. Le hasard de l'Histoire a fait que cette réunion s'est tenue quelques jours, à peine, après les attentats du 11 septembre, événements qui ont encore ajouté à la nécessité de réfléchir aux nouveaux défis de la construction de la paix et de la gouvernance mondiale.

Plusieurs dizaines d'officiers, certains d'active, d'autres du cadre de réserve, d'Afrique du Sud, d'Allemagne, de Bulgarie, du Burkina Faso, du Cameroun, de Croatie, d'Equateur, de France, du Niger, du Royaume-Uni, de Russie, ont ainsi pu débattre des questions relatives à l'exercice du droit et de la force, à la condition du soldat-citoyen et aux rôles de paix qu'assurent les militaires. Le Général De Giuli, commandant de la 27^e Brigade d'Infanterie de Montagne, en participant aux travaux, et le Ministère de la Défense en apportant son concours, ont manifesté une grande volonté de dialogue avec la société civile.

Les propositions esquissées restent soumises au débat qui doit être poursuivi pour la contribution essentielle qu'il apporte au développement d'une culture de la paix.

Richard PÉTRIS
Ecole de la paix
Programme "Paix " de la FPH

I. UN CODE DE CONDUITE

La référence à des valeurs

L'armée française, émanation de la nation, poursuit ses actions en fonction de valeurs universelles que l'on retrouve dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Mais promouvoir la démocratie et le droit constitue pour la France un objectif d'autant plus essentiel que ces valeurs constituent une garantie de stabilité et de sécurité internationale.

Pourtant, l'usage de la force entraîne souvent la destruction et la mort, et s'oppose par là-même à une autre valeur primordiale de notre société : le respect de la vie humaine. Cette contradiction ne peut être dépassée qu'à travers le respect de règles de conduites strictes pour les soldats et de l'application du droit international et des conventions et usages de la guerre.

Il convient donc de rappeler l'importance de l'éthique militaire et de la responsabilité des chefs de maintenir en tout temps des valeurs professionnelles et des normes de discipline, d'instruction et de rendement élevées, car l'éthique militaire ainsi que les valeurs et les normes qu'elle sous-tend sont les fondements de l'efficacité opérationnelle.

“ Il est donc nécessaire, et je crois que tout le monde en a bien conscience aujourd'hui, qu'il y ait des principes qui maintiennent un dosage très strict, dans l'utilisation de la violence une fois l'action de guerre engagée. L'action des forces armées doit s'inscrire en permanence dans un cadre de droit qui est difficile à respecter, parce qu'intervient, je l'ai dit, la logique de la guerre, mais interviennent aussi les passions humaines (...) ”

François Géré, Colloque “ Les militaires et la construction de la paix ”, Grenoble, 14-15/09/01

Davantage convaincre que vaincre

Le recours à la force est inséparable de l'action militaire. Cet usage de la force doit cependant s'exercer dans des conditions déterminées et doit être strictement adapté au but poursuivi, ce but étant toujours le rétablissement de la paix. De plus, la force n'est employée que lorsque tous les moyens qui ont été mis en œuvre pour aboutir à une solution négociée ont échoué.

De la même manière, ce sont les attitudes et les modes d'action dissuasifs qui sont privilégiés plutôt qu'une logique systématique de guerre totale et dévastatrice.

- Au niveau national, depuis quarante ans, la stratégie militaire de la France est strictement défensive : elle consiste à dissuader un agresseur potentiel de s'en prendre aux intérêts du pays grâce à des capacités militaires pouvant lui causer, le cas échéant, des dommages supérieurs aux gains qu'il pourrait escompter de son agression.
- Au niveau international, les forces militaires françaises s'investissent dans des missions de prévention et de protection essentielles pour la défense de la paix dans le monde, comme par exemple des opérations de maintien de la paix conduites sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organisations internationales compétentes.

“ (...) [A]ujourd'hui, il s'agit moins de vaincre que de convaincre, de détruire que de soutenir, que d'aider, que de rétablir, tout en se conservant, parfois, la possibilité et la nécessité de frapper, mais de frapper de manière très ciblée sur le point clé dont on a, par une analyse la plus fine possible, déterminé quel était le point de vulnérabilité, le point de sensibilité de l'acteur majeur ou de l'acteur qui manifestement s'opposait à l'obtention du résultat recherché dans le cadre de l'application du mandat international. ”

Général Jean-Marc De Giuli, Colloque “ Les militaires et la construction de la paix ”, Grenoble, 14-15/09/01

Un droit d'expression pour les militaires

Sur le court terme - ou dans l'urgence de l'action - le militaire, tenu à l'obéissance et au devoir de réserve, ne peut guère s'exprimer.

Son droit d'expression date du Maréchal Mac Mahon (1808-1893), Président de la République, sur autorisation écrite accordée !

Dans la mesure où le militaire, même s'il est en uniforme, est d'abord un citoyen, il a besoin, à hauteur de ses propres responsabilités et de sa disponibilité, de :

- participer aux débats stratégiques de la Nation et des instances internationales
- débattre des finalités du militaire, sinon de la Défense : prévenir les conflits, en limiter les conséquences, à son début soutenir la reconstruction, contribuer à l'élaboration des traités pour, qu'avec d'autres contributions, ils soient porteurs de paix et non ferment de guerre, ...
- communiquer avec la société civile en vue d'une coopération active de celle-ci
- aborder les questions de son statut social et celui de sa famille, notamment en cas de disparition, ...

La limite entre militaire et civil tend à s'estomper dans un certain nombre de cas : recrutement, rôle de la société civile dans la Défense,... Les relations entre civil et militaire doivent se resserrer pour au moins se connaître et pouvoir le cas échéant coopérer : cette connaissance passe entre autre par l'expression, exception faite du secret défense.

Par ailleurs, la professionnalisation sans expression ni communication, risque de conduire au corporatisme. Il devrait être envisageable que le militaire puisse bénéficier d'une disponibilité temporaire pour avoir accès à l'élection, à la représentation au Parlement par exemple.

“ La majeure partie des droits reconnus aux citoyens français peuvent tout à fait l'être aux militaires. A condition d'empêcher des dérives : pas de droit de grève ni de droit de manifester. (...) Nous devons pouvoir parler politique, mais pas dans une enceinte militaire. Nous devons pouvoir adhérer au parti de notre choix. (...) La seule condition, c'est de ne pas transformer les enceintes militaires en meetings politiques. ”

Général Henri Paris, Colloque “ Soldat et Citoyen ? ”, Paris, 09/06/01

DOCUMENT 1

Le serment au drapeau et la loyauté envers le peuple

Lieutenant-colonel Guillermo Lora (*)

Un colonel de l'armée s'exprime sur les rapports entre les forces militaires et la société dans le pays complexe qu'est la Colombie.

Quand aujourd'hui les élèves des Ecoles Militaires prêtent serment au drapeau, ils peuvent dépasser cette cérémonie formelle pour en faire une occasion historique de rassembler les jeunes de Colombie et leurs aînés, de quelque région du pays qu'ils proviennent, afin de rechercher le salut de notre patrie par des voies que nos dirigeants traditionnels n'ont pas su, ou plutôt, n'ont pas voulu suivre.

Cette proposition implique une révision de notre histoire pour réserver toute notre admiration et tout notre attachement à ceux qui ont lutté pour le salut des opprimés et des marginaux de tous les temps: les humbles, les exploités, les sans-terre, les sans-pouvoir, les sans-voix, les sans-futur, dont la condition, au lieu de s'améliorer, a empiré, mettant aujourd'hui notre patrie dans une situation des plus critiques.

Le manque de confiance des Colombiens dans toutes les institutions de l'Etat, l'injustice sociale, l'inégalité des chances, la corruption des dirigeants, le chômage, la crise économique, l'insécurité, l'impression que personne ne sait où va le pays et une guerre qui paraît sans fin, sont des maux qui depuis un certain temps déjà minent notre mode de vie et l'état de droit dont fait étalage notre Constitution.

Jour après jour, nous sommes bombardés par des informations qui nous assaillent et nous ébranlent tous, perturbant ainsi notre esprit et annihilant nos espérances. Le peuple colombien a besoin d'un changement radical dans tous les domaines et c'est à la jeunesse d'impulser cette tâche de rénovation.

Le peuple a besoin d'autre chose que des coups d'état et des soulèvements, d'autre chose que des paroles d'encouragement ou des mots abstraits tels que liberté et démocratie. Construire une existence convenable pour chaque Colombien est l'obligation de tous. Le peuple tout entier, nous tous ici présents, devons nous engager. Le peuple colombien doit assumer son propre leadership parce que seul le peuple détient entre ses mains les moyens adéquats pour obtenir ses droits et les faire respecter. Le peuple a le droit à sa légitime défense. Personne n'est autorisé à tuer et à détruire en son nom.

Le pays ne peut pas continuer à implorer à genoux des miracles, en espérant un Messie. Nous ne pouvons pas rester immobiles en attendant que d'autres agissent face à ce que nous devons affronter nous-mêmes. Les problèmes de notre patrie n'auront de solutions que si nous nous décidons à lutter pour elle.

Cette tâche ne revient pas uniquement aux civils mais également, en prenant exemple sur le général Bolívar, à ceux qui, comme les militaires, doivent assumer une position résolue face au destin de notre patrie. Notre devoir et notre responsabilité sont de nous engager dans la libération de la Colombie en gardant à l'esprit le serment de Bolívar : *“ Mes bras n'auront de repos et mon esprit ne sera en paix que lorsque j'aurai libéré les peuples opprimés d'Amérique des chaînes de l'esclavage ”*.

Cette Colombie libérée par Bolívar, est passée à côté de son destin historique du fait de la corruption, de l'injustice et de la cécité de nos dirigeants dont la pensée est toujours restée au ras de terre. C'est pour cela que nous devons prendre des décisions drastiques.

En tant que Colombien, militaire et nationaliste, je vous invite tous, militaires et civils,

à former une seule force, une équipe disposée à réaliser ce qui est nécessaire pour que notre pays aille de l'avant. Nous avons l'obligation patriotique de nous constituer en une force capable d'émouvoir, d'inspirer et de mobiliser les masses populaires, pour agir conjointement, en poursuivant un seul objectif, celui de construire notre propre patrie.

La proposition d'assumer directement son propre destin sur le chemin de la libération signifie qu'il faut faire descendre de leur piédestal ces idoles d'argile que l'on a fait passer, au bénéfice de la classe dominante, pour des hommes illustres et des pères de la patrie, alors qu'en réalité ce sont eux qui sont à l'origine de cette société de classes et qui exclue, et dans laquelle seul un petit nombre profite des richesses au détriment de la grande majorité de la population.

Cette proposition qui est à votre portée, jeunes cadets, implique non seulement de réexaminer le rôle de nos héros nationaux mais également, et ceci avec le même acharnement, de revoir le sens des symboles de notre patrie. Notre drapeau nous a été légué par les luttes libératrices de nos aïeux et aujourd'hui vous prêtez serment de loyauté aux idéaux de la patrie devant ce même drapeau. Mais ce serment doit contenir un encouragement à la rénovation et à la restauration des valeurs libertaires que nous a léguées Bolívar.

Nous ne pouvons pas oublier que le Libérateur, Simon Bolívar, dans une note au général Arismendi, gouverneur de l'île Marguerite, en 1813 expliquait que : *“ Le drapeau que la victoire brandit et que toute la nation doit adopter est le même que celui qui était utilisé à la première époque, c'est-à-dire celui qui se compose des trois couleurs: bleu, jaune et rouge ”*

La succession des couleurs qui va du jaune en passant par le bleu pour arriver finalement au rouge forme un spectre altéré qui rompt l'harmonie. C'est pour cette raison que je vous propose, dans cet effort pour trouver le chemin de l'harmonie pour la Colombie, que nous cherchions le rétablissement de l'ordre des couleurs du drapeau qui existait durant la résistance héroïque à Cartagène en 1815: bleu, jaune et rouge ; ce qui s'harmoniserait avec les couleurs de l'arc-en-ciel primaire.

Cette récupération d'un passé qui ne se réfère pas uniquement aux actions des hommes, mais également à la symbolique de la patrie, nous l'avons rencontré à travers ce merveilleux moyen de communication qu'est Internet, moyen qui servira à la globalisation de la solidarité humaine et à projeter, comme jamais auparavant, le rêve d'unité latino-américaine de Bolívar.

Quand le jaune, qui symbolise nos richesses ou plutôt celles de ceux qui les ont accaparées, sera au milieu de notre drapeau, vous ne le verrez plus prédominer sur le rouge et le bleu qui, en plus de représenter le sang versé par nos héros, le ciel qui nous couvre et les mers qui nous entourent, nous rappellent également les partis au sein desquels on a prétendu diviser séculièrement le peuple pour qu'il s'affronte, en l'affaiblissant et en le manipulant.

Le jaune ne représente pas seulement nos richesses mais également, en accord avec la définition de notre poète William Ospina, la “ frange jaune ” qui symbolise ceux, surtout dans les nouvelles générations, qui n'ont pris parti pour aucun des deux groupes qui traditionnellement venaient diviser nos compatriotes.

On pourrait dire que se situent dans cette “ frange jaune ” les officiers qui ne veulent pas être au service d'un système inéquitable, orienté par ceux qui, se réfugiant derrière les attachements hérités de nos ancêtres, utilisent la politique pour leurs intérêts personnels et égoïstes.

Ce n'est pas que les jeunes officiers auxquels je me réfère, à ceux que j'ai voulu placer dans la “ frange jaune ” de notre symbolique nationale, soient indifférents à la politique! Non! Nous savons bien que la guerre - aux dires de Karl von Clausewitz - est la politique par d'autres moyens et que aujourd'hui, la Colombie est en guerre. Pour cela, nous sommes conscients du fait que, nous qui luttons ici et maintenant, nous sommes en train de faire de la politique. Mais nous savons également que la guerre se gagne sur deux fronts, le politique et le militaire.

La victoire que nous recherchons, qui est la victoire que je vous propose de chercher, jeunes élèves, dans ce projet d'encouragement national, ne met pas uniquement l'accent sur le triomphe militaire (nous savons que nous vaincrons sur ce plan), mais aussi sur le fait qu'à la fin nous serons tous perdants. Parce que, même avec notre victoire, ce que nous obtiendrons, ce sera au prix de la vie de beaucoup de nos compatriotes.

Pour cela, le triomphe que nous recherchons nous voulons l'obtenir fondamentalement dans le champ du politique, en estimant cette réussite comme un projet d'unité nationale dans la quête d'une Colombie dotée d'une justice sociale, d'une équité économique, d'une démocratie réelle qui se substitue à la démocratie formelle, respectueuse des droits de l'homme, d'une défense de l'écosystème et de la solidarité avec les peuples du monde qui se sont proposés de lutter, comme nous, pour éliminer de la surface de la terre la prédominance de ceux qui veulent promouvoir le développement économique au prix de la faim, de la mort et de la désolation entre autres.

Nous ne pouvons déléguer ou négliger notre tâche sans condamner la Colombie au chaos et à l'abîme. Tous les peuples du monde sont obligés de lutter pour survivre, même si le prix, parfois, est trop élevé.

En réalité ce n'est pas agréable, mais cela est inévitable. A cause de tout ce que la Colombie a vécu, le travail que nous devons initier est ardu. Nous combattons résolument ceux qui ont mené notre peuple à la ruine et à l'abandon. Nous ne le ferons pas par haine ni par rancœur, mais d'une façon résolue contre les actes qu'ils commettent et que notre idéal ne considère pas comme étant bénéfiques pour le pays.

Compatriotes, jeunes gens, par ce serment et en rivalisant avec Bolívar, je vous invite à ne pas accorder de repos à votre esprit jusqu'à ce que nous libérions la Colombie du joug de l'inégalité et de la violence. Je vous invite à prendre conscience, une conscience politique.

De la conscience politique d'hommes comme vous dépend que s'apaise et que cesse cette violence, cette guerre. L'avenir de notre Colombie souffrante est entre vos mains. Préparons-nous et agissons.

Que la force, la ténacité et l'intelligence demeurent avec vigueur dans notre esprit. C'est l'unique issue qui alimente l'espérance de la paix et du progrès pour nos compatriotes.

Recevez ce message, vous qui prêtez serment aujourd'hui, comme un pacte avec vous, depuis les colonnes de l'armée. Nous sommes engagés avec la Colombie et avec son peuple - qui est le véritable souverain à qui nous devons d'être loyaux - pour gagner la bataille contre la faim, la mort, l'exploitation et l'inégalité, la seule guerre que nous voulons gagner.

(*) Ancien officier de l'arme blindée, le Lieutenant-colonel Lora a été chargé de la direction et du contrôle des collèges militaires de Colombie. Ce texte, écrit pour une prestation de serment au drapeau en 1999, a été publié par El Espectador en novembre 2000.

II. LA DEFENSE ET LE CITOYEN

Un nouveau lien entre l'armée et la nation

L'armée se définit comme un des piliers de la nation. Creuset de l'unité nationale, elle exprime l'identité, la volonté et la souveraineté de celle-ci. Si cette définition est aujourd'hui encore valable, il est indéniable que le contexte international a progressivement évolué, notamment sous l'influence de la construction de l'Union européenne et du phénomène de mondialisation. Cette transformation a affecté la société, et ces changements fondamentaux exigent à leur tour une adaptation de l'armée et une redéfinition du lien entre l'armée et la nation.

“ A l'heure où, plus que jamais, il n'est de défense que dans la globalité et la permanence, la perméabilité croissante entre la défense et la société – les hommes et les femmes qui les composent, les enjeux auxquels elles sont confrontées, la recherche féconde de leur unité, de leur identité, de leur singulière communauté – tout milite pour que soit comprise et confirmée l'exemplarité des liens qui les unissent (...) ”

Livre Blanc sur la Défense 1994, p.184

L'armée garde un lien très fort avec la communauté nationale dans son recrutement, son financement et la reconversion de ses personnels. Néanmoins, son adaptation passe par l'écho que rencontrent en son sein des mutations sociologiques telles que la question de la conscription, la place des femmes, l'importance des médias, la transformation du dispositif éducatif, les préoccupations écologiques.

Il semble aujourd'hui essentiel de développer la connaissance et l'estime mutuelles entre armée et nation, qui doivent être solidaires l'une de l'autre : des actions d'information et de relations publiques ont été conduites afin de mieux faire connaître à l'opinion l'image d'une armée moderne.

La reconnaissance du rôle de la société civile

L'évolution de la situation internationale et l'apparition de nouvelles menaces ont conduit les militaires à prendre en considération les initiatives de nature civile dont le but est de prévenir les conflits, de remédier à leurs effets ou d'y mettre fin. En effet, on admet aujourd'hui le rôle essentiel que jouent les actions citoyennes de nature sociale, économique ou politique.

C'est ainsi qu'il est possible d'agir par des voies non militaires, grâce à des moyens tels que manifestations, grèves, boycotts, embargos, blocages de routes ou autres actions de ce type. Poursuivies dans la durée, elles peuvent contribuer à vaincre des adversaires armés et organisés.

Parmi les acteurs majeurs de la société civile dans les conflits, on trouve également les ONG.

“ [1] est vrai qu'un pays en voie de reconstruction - son armée personnelle est en déshérence et déconsidérée – (...) qui voit arriver une armée extérieure, de quelque état qu'elle soit, n'accepte pas trop cette armée (...), qu'il est plus prêt à accepter une ONG (...). Toutefois, ces ONG, dans les pays de fortes turbulences, ont besoin d'un soutien, ont besoin de sécurité, et seules les armées sur place, le contingent sur place, aux ordres des Nations Unies la plupart du temps, est en mesure de leur apporter. Si bien qu'il y a des interactions. Elles sont bien menées lorsque les hommes (...) se connaissent, quand il y a un effort réciproque entre militaires et ONG pour se connaître. Par contre il peut y avoir césure totale entre l'action des uns et l'action des autres, voire antinomie d'action, puisque l'ONG par nature ne relève que de sa propre volonté. Donc c'est un des soucis du militaire d'entrer de plain-pied dans la connaissance des ONG (...). ”

Général Jean-Claude Glevarec, Colloque “ Les militaires et la construction de la paix ”, Grenoble, 14-15/09/01

DOCUMENT 2

Fiche : “ Les résistances civiles sans armes ”

Problématique :

Développer les stratégies civiles de contrainte non violente pour éviter des guerres.

Une percée dans ce sens consisterait à créer des unités spécialisées de recherche, d'analyse et de proposition stratégique.

Exposé :

Au cours du XX^e siècle, des résistances civiles sans armes sont intervenues fréquemment dans les grands conflits de la planète. Des peuples, excédés par l'oppression d'un dictateur ou d'un pouvoir étranger, ont exercé un rapport de force sans arme et sans violence physique contre un agresseur puissant, armé et violent. Leur contrainte s'est exercée par des actions d'une large majorité de la population : manifestations massives, opérations villes mortes, grèves générales, boycotts, refus de coopérer, petites actions anodines mais nombreuses plaçant l'agresseur dans un guêpier, désobéissances collectives et autres formes très nombreuses d'intervention. Ces actions civiles ont souvent été une voie désespérée et spontanée avant le recours aux armes et à la guerre.

Certaines résistances ont échoué (Prague 1968, Tien an men 1989...), d'autres ont réussi (Allemagne 1923, Pologne 1980-81, Philippines 1986, Palestine 1988, RDA 1989, Moscou 1991, Madagascar 1991-93, Belgrade 2000...) en atteignant un objectif majeur pour la résolution du conflit ou une étape de cette résolution. Une centaine de cas durant le XX^e siècle ont été étudiés par des historiens et ont permis aux chercheurs, en de nombreuses disciplines, de comprendre les mécanismes qui permettent à une population sans armes de vaincre ou faire plier des forces armées puissantes et organisées. Leurs travaux en plusieurs pays se rejoignent pour montrer les points faibles des pouvoirs les plus puissants. Ils ont analysé les résistances mises en œuvre et expliqué leurs issues heureuses ou malheureuses. Ils indiquent les facteurs de réussite (réflexion stratégique, participation de l'État, soutiens médiatiques...) et d'échec (improvisation, manque de compétence...). Ainsi, on connaît mieux aujourd'hui ces processus qui continuent à se développer lorsqu'il s'agit de dénouer des conflits parvenus au seuil de confrontations armées. Bien menés, ils permettent d'éviter une guerre.

Des ministres de la défense comme J.J.Holst en Norvège, R.Carlson en Suède, des chefs de gouvernement comme F.Cossiga en Italie ou V.Landsbergis en Lituanie, de nombreux militaires comme E.B.Atkeson, G.Bastian ou La Bollardière, des stratèges militaires reconnus comme B.Liddell Hart en G.B., l'un des plus éminents penseurs militaires du XX^e siècle, ont apprécié le sérieux de ces études, montré leur portée et recommandé leur extension. De nombreuses personnalités ont reçu le prix Nobel pour leur participation active à de tels processus : outre Gandhi et Martin Luther King, il faut citer Albert Luthuli et Desmond Tutu, A.Perez Esquivel, Mairead Corrigan, Lech Walesa, Aung San Suu Kyi, Rigoberta Menchu et d'autres grands noms de la lutte non violente : César Chavez, Dorothy Day et les frères Berrigan, Dom Helder Camara et Luis Perez Aguirre...

Pourtant, malgré ces réussites, malgré le sérieux des recherches et malgré ces soutiens éminents, seuls la Suède, les Pays Baltes et l'Autriche ont mis en place quelques éléments de résistance civile non violente dans leur défense nationale. Les gouvernements ne semblent pas pressés de développer des processus trop nouveaux, quelque peu aventureux et pour lesquels la demande électorale n'existe pas. Les voies militaires restent pour la plupart le seul moyen d'exercer la force.

C'est pourquoi, suivant la recommandation de tous les spécialistes du sujet, nous proposons de

créer en France, en Europe (UE) et dans tous les pays qui le peuvent, des unités de réflexion stratégiques spécialisées qui approfondiraient les possibilités des résistances civiles non-violentes dans les pays en conflit. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'être en mesure de résister nous-mêmes en cas d'agression mais aussi d'aider les résistances civiles non-violentes d'autres populations agressées.

Exemples de conflits hors de nos frontières où l'existence de ces unités stratégiques aurait permis, en proposant des voies différentes, d'éviter la guerre

Au Kosovo, l'oppression serbe fut trop forte au début des années 90 et la population résista sans armes de manière courageuse et difficile durant 8 ans. La police exerçait des chantages individuels inacceptables au point que les Albanais perdirent massivement leur emploi et furent quasiment privés de services publics. L'Otan déclencha la guerre en 98 en ignorant totalement le potentiel stratégique que représentait la résistance non violente intérieure.

L'existence d'unités de compétence nationales et internationales en matière de résistances civiles non-violentes aurait sans aucun doute permis d'aider la résistance albanaise sans faire appel aux bombardements et ainsi de trouver une solution au conflit s'appuyant sur la détermination de la population. Cette aide aurait pu s'exercer, par exemple, par un renforcement de la communication des résistants qui resta toujours très mal relayée et par la pression des médias internationaux. En France comme en Europe, les faits étaient en partie connus mais il n'y avait pas de compétence reconnue permettant de les comprendre et de les éclairer. L'intelligentsia informée manquait d'éléments pour débattre de la stratégie et de la tactique engagée par Rugova. Celui-ci n'était pas loin de réussir mais sous-estima l'impatience d'une minorité de ses concitoyens qui prit les armes. Nous n'étions pas en mesure de lui apporter la crédibilité et la confiance dont il avait besoin.

Au Tibet, après un million de morts, la population n'est-elle pas en train de perdre sa lutte sage et résolue faite de résistance passive alors que d'autres stratégies non-violentes étaient possibles et peut-être mal connues ?

Au Timor, il en fut de même malgré les efforts des prix Nobel de la paix José Ramos Horta et Mgr Carlos Belo, évêque de Dilli. Ceux-ci manquèrent de stratégie, d'unité, de formation et de soutien pour résister efficacement. Le tiers de la population de Timor Est fut donc massacré, soit 200.000 personnes.

Le même scénario est aujourd'hui en marche aux Moluques et sur d'autres îles d'Indonésie. Les exemples sont nombreux.

C'est donc pour faire progresser le niveau de la réflexion stratégique que nous reprenons la recommandation unanime de ceux qui ont réfléchi à ces questions : développer la recherche sur les résistances civiles. Cette recherche apporterait une lecture originale des conflits sans laquelle nous manquons d'éléments essentiels à leur compréhension et sans laquelle nous nous privons de moyens pour les résoudre par des voies cohérentes avec nos valeurs. Cet aspect n'est pas le moindre quand on sait que nos bombardements et autres actions militaires créent des haines sources de rancœur et de nouvelles guerres.

Il n'est pas question ici de réduire les moyens militaires mais d'enrichir l'offre stratégique. L'existence d'unités de réflexion stratégique spécialisées dans l'action civile élargirait notre offre de moyens de force pour éviter certaines guerres. Elle élargirait également le débat sur des processus qui se développent de manière inéluctable mais souvent problématique.

Fiche rédigée par Jean Marichez, novembre 2001, Ecole de la paix, 7 rue Très-Cloîtres, 38000 Grenoble, France

Bibliographie :

"Civilian-Based defense" de Gene Sharp, Princeton University Press, New Jersey, USA 1990, édité en plus de 10 langues dont, en français : "La guerre civilisée" aux Presses Universitaires de Grenoble, 1995

"La guerre par actions civiles" de Jean Marichez et Xavier Olgne, édité en 1998 par la Fondation pour les Études de Défense, Paris. Diffusion La documentation française

III. DE NOUVEAUX MODES OPERATOIRES

Le rôle de l'information et l'importance du renseignement

Le renseignement est une fonction essentielle de la stratégie de défense d'un pays. Il doit permettre au pouvoir politique de disposer de signaux d'alerte et des moyens de les interpréter suffisamment rapidement pour pouvoir éventuellement mettre en œuvre de manière efficace les moyens nécessaires à une action militaire.

Les crises sont aujourd'hui dispersées et imprévisibles : la géographie du renseignement se développe et évolue donc constamment. Mais le renseignement doit faire face à deux tendances contradictoires. Alors que souplesse et capacité d'adaptation sont indéniablement les atouts majeurs des dispositifs actuels, l'accroissement considérable de l'investissement technique et matériel, ainsi que de l'investissement humain, a conduit à une augmentation du nombre de données recueillies qui exige une amélioration de l'évaluation et de l'analyse de l'information.

Le renseignement a un autre défi majeur à relever. Les moyens et techniques de renseignement doivent pouvoir s'intégrer dans des dispositifs multinationaux, afin de pouvoir développer des coopérations au niveau régional et au niveau international.

“ Je pense que les états membres devraient être prêts à apporter leur contribution par le biais des informations qu'ils obtiennent grâce à leurs satellites – je suis sûr que l'Inde a des satellites, la France a actuellement des satellites, et les Etats-Unis aussi bien sûr - ainsi nous pourrions rassembler toutes ces informations, dire “gardons un œil là-dessus” et les transmettre au personnel de commandement des Nations Unies afin qu'il puisse véritablement évaluer la situation pour éventuellement déployer des forces. Et comme nous l'avons souligné, le fait qu'un tel déploiement puisse avoir lieu en 24 heures prouvera à l'agresseur ou à toute personne mal intentionnée, que la communauté internationale est en alerte et pourra les arrêter. ”

Commodore Sureshwar Sinha, Colloque “ Les militaires et la construction de la paix ”, Grenoble, 14-15/09/01

L'interopérabilité des hommes et des matériels

La multinationalité est devenu un cadre opérationnel fréquent pour les forces militaires. Dans ce contexte, l'interopérabilité est un impératif pour améliorer l'efficacité de l'action militaire.

Mais il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'envisager la coopération internationale au sommet, car ce sont tous les échelons de la chaîne politico-militaire qui sont concernés, dans les structures institutionnelles permanentes comme au sein des forces opérationnelles de circonstance.

“ Les forces multinationales, résultat d'initiatives prises par un certain nombre de pays, matérialisent la capacité militaire de ces Etats à contribuer concrètement à la mise en œuvre d'une politique européenne de sécurité et de défense. Qu'il s'agisse du Corps européen, de l'Eurofor, de l'Euromarfor, du Groupe aérien européen ou des autres unités multinationales européennes, elles n'apportent encore que des réponses ponctuelles aux défis des crises, elles diffèrent par leur vocation, leurs capacités, leur organisation et leur cadre d'emploi. Leur efficacité dépendra de leur homogénéité, de leur interopérabilité et de leur aptitude à constituer des états-majors ad hoc, à partir d'un noyau dur et d'une structure d'accueil permanents. Il convient donc maintenant d'attribuer à chacune de ces forces une mission et des finalités claires et précises, en fixant pour chacune d'elles les capacités prioritaires à détenir pour remplir les missions qui pourraient leur être confiées dans ou hors de l'OTAN, sans oublier de définir des conditions de disponibilité, des modalités et des niveaux d'entraînement communs aux pays fournisseurs, afin d'être en mesure de garantir aux instances de décision politiques le maintien des capacités opérationnelles de ces forces. ”
Vice-amiral d'escadre Jacques Celerier, Directeur de l'IHEDN, in Forum franco-allemand, 2000

Les exigences de l'interopérabilité sont nombreuses : elle implique un certain degré de convergence dans l'analyse géostratégique et une compatibilité des objectifs poursuivis. Elle suppose également que les éléments militaires puissent être combinés de manière harmonieuse.

L'interopérabilité multinationale doit respecter la diversité des approches culturelles nationales. Elle nécessite le respect de la culture de l'autre, la connaissance de son histoire, de sa mentalité et de ses particularités. Cela peut être un point vulnérable vis-à-vis des adversaires qui peuvent jouer de ces différences entre les forces multinationales pour miner leur cohésion.

La gestion civilo-militaire des crises

Une crise sera souvent ce qu'on appelait autrefois une " guerre civile " ; pour y mettre fin, une opération violente sera parfois nécessaire ; elle sera le fait des militaires. Mais ensuite, comme d'ailleurs après un désastre naturel, viendra une phase de reconstruction dans laquelle militaires et civils coopéreront. Depuis la construction des routes par les Légions Romaines, l'implication des militaires dans des tâches civiles ou logistiques n'est pas nouvelle ; aujourd'hui elle prend d'autres caractéristiques du fait de la multiplication, de la diversification des acteurs dans les conflits et de l'importance numérique des victimes civiles.

1. L'action violente ayant abouti, les militaires restent sur place pour assurer la sécurité, les contrôles d'accès,... ; ce faisant, ils montrent qu'ils entrent dans un objectif de paix et se font accepter pour d'autres interventions de reconstruction pour lesquelles ils vont être sollicités du fait de leurs compétences disponibles, de réaction rapide et de leurs moyens applicables au rétablissement du pays : logistique, transmissions, contrôle de la circulation et de la destination des aides, génie civil.

Cette coopération avec l'autorité civile, éventuellement assistée ou même temporairement remplacée par l'ONU, se formalisera progressivement, en référence aux "directives d'Oslo " qui règlent les rapports entre militaires et ONG.

2. Dans le cas précis du Kosovo, où une administration civile temporaire jusqu'au rétablissement de la démocratie, était "projetée " de l'extérieur, le soutien coordonné de la force armée s'est avéré indispensable. Cela suppose que les deux entités, civile et militaire, prennent toutes dispositions pour résoudre toute divergence qui ne pourrait être que source de retard ou même d'échec.

3. D'où un certain nombre de conditions de réussite :

- apprendre mutuellement comment les deux organisations, civile et militaire, travaillent
- reconnaître où sont les autorités, les capacités, les limites
- travailler en permanence, au jour le jour, la coordination, l'identification des objectifs
- recourir le cas échéant à des formations

en se rappelant que la présence militaire sera autant que possible limitée dans le temps : c'est à l'administration civile de garantir "in fine " l'objectif de reprise en main du pays par ses ressortissants ; elle devra d'ailleurs avoir en priorité la mise en place du relais local qui débouchera sur les grandes étapes : élections, ...

Ce qui amène à une autre condition de réussite : être capable de mobiliser des civils, comme des réservistes, connaissant suffisamment les us et coutumes, la culture, locaux afin que le travail soit efficient.

" (...) [1] y a eu une formalisation croissante de cette collaboration [civilo-militaire] qui est allée jusqu'à l'élaboration de directives, ce que l'on appelle "les directives d'Oslo ", qui sont limitées au domaine des désastres naturels, où est fixée toute une série de normes et de directives sur comment travailler ensemble, comment mobiliser et utiliser les ressources militaires dans une situation de secours d'urgence. Et aujourd'hui il est question d'adapter ces directives dans des cas de conflit, ce qui pose un peu plus de problèmes parce que les cas de conflits sont toujours assez délicats, les forces armées n'y sont pas seulement pour donner du secours mais elles ont aussi un rôle à remplir. Donc il y a un débat actuel pour savoir s'il faut des directives précises d'utilisation de ces ressources, ou bien s'il ne vaut mieux pas laisser un peu de flexibilité et continuer à agir de façon plus ad hoc. Et au niveau des forces armées, il y a également une réflexion sur quel doit être leur rôle dans le domaine civilo-militaire. En France, cela s'est traduit par des directives sur l'ACM (action civilo-militaire), des directives qui ont été adoptées en 1997(...). L'OTAN s'est également dotée de directives. "

Delphine Borione, Colloque "Les militaires et la construction de la paix", Grenoble, 14-15/09/01

DOCUMENT 3

Campagne de communication institutionnelle 2001 du Ministère de la défense – France

" QUAND LA DÉFENSE AVANCE, LA PAIX PROGRESSE "

***"Parce que la paix est un combat permanent,
la Défense doit sans cesse anticiper les évolutions du monde pour garantir la sécurité de tous "***

Aujourd'hui, il faut faire la guerre aux conséquences de la guerre.

"Au cours des cinq dernières années, les militaires français d'active et de réserve ont été engagés 24 fois à l'extérieur de nos frontières pour maintenir la paix, séparer des belligérants et assurer la sécurité des populations. Avec le personnel civil de la Défense, ils protègent ainsi nos intérêts vitaux et assurent le respect des valeurs fondamentales..."

Aujourd'hui, il y a de plus en plus de femmes à saluer.

"La Défense n'a pas attendu pour faire appel aux compétences de la moitié de la population française. Depuis 1938, la loi autorise l'engagement des femmes dans les forces armées. Aujourd'hui, plus de 60 000 femmes, militaires et civiles, contribuent à la défense de la France..."

Aujourd'hui, la paix devient un produit d'exportation européen.

"Parce que l'Europe se construit pour promouvoir la paix et que l'union fait toujours la force, la France s'est engagée avec ses partenaires de l'Union européenne dans la création d'une force de gestion des crises..."

Comme toutes les espèces vivantes, le soldat doit évoluer pour survivre.

"Intervenir plus vite et partout à travers le monde, répondre efficacement à la multiplicité et à la complexité croissante des crises, s'engager dans des actions internationales, utiliser les nouvelles technologies : le soldat français est un professionnel ; il s'adapte tous les jours aux nouvelles réalités pour assurer le succès de ses missions..."

En temps de paix, la guerre des nouvelles technologies fait rage.

"Au travers de la délégation générale pour l'armement, la Défense consacre environ 15% de ses investissements à la recherche et au développement. Ces investissements permettent d'être mieux renseigné, de communiquer plus vite, d'être plus précis, de limiter l'emploi de la force au strict nécessaire..."

Les tempêtes et les inondations sont des ennemis comme les autres.

"La France n'est plus en guerre, mais des risques de toute nature peuvent bouleverser la vie d'un grand nombre de nos compatriotes. La gendarmerie, les armées et les réservistes mettent en oeuvre leurs moyens au service des populations pour lutter contre l'insécurité..."

Les objectifs

La campagne de communication qui débute le 14 juillet doit permettre aux Françaises et Français de mieux percevoir ce que sont aujourd'hui les missions des armées et de la gendarmerie, et plus largement du ministère de la Défense. A travers cette campagne, il s'agit d'abord d'informer les Français sur notre politique de défense de façon attractive et de les intéresser à une institution qui mobilise désormais des militaires professionnels, des civils, des personnels d'active et de réserve.

Le message qui fédère cette campagne : " Quand la défense avance, la paix progresse ", est un message confiant, adressé à nos concitoyens. Il exprime également la conviction et même la fierté de celles et ceux qui servent notre défense et qui ont le sentiment profond de contribuer à la paix, en même temps qu'à la sécurité des Français.

Débutant le 14 juillet, cette campagne vise également à souligner la place que la défense occupe au sein de la société et rend donc hommage à l'attachement des Français aux forces armées et aux engagements que la France assume dans le monde.

Donner de la Défense une meilleure visibilité, à travers son utilité

Dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions stratégiques, économiques, sociales et organisationnelles, il est nécessaire de **donner au public une idée claire de ce qu'est la Défense** nouvelle, et de ce qu'elle est appelée à devenir.

Renforcer l'image de cohésion et de solidarité de la Défense

Il n'existe pas, à proprement parler, d'image fédératrice de l'institution, les parties en étant actuellement plus facilement identifiables que le tout. Par ailleurs, la diversité du personnel et des emplois peut donner une impression d'hétérogénéité. Il importe donc de rappeler que la **défense est cohérente, solidaire et forte**.

Renforcer le lien entre communication de recrutement et image de la Défense

Les campagnes de recrutement organisées par les forces armées présentent, en toute légitimité, compte tenu de leurs objectifs, une approche de l'engagement liée principalement à la notion de métier. La promotion d'une image fédératrice de l'institution doit procurer à ces campagnes un référentiel commun, **en donnant du sens à l'engagement** par la présentation d'une Défense au service des populations, du droit et de la paix. En outre, en élargissant à l'ensemble de l'institution le champ des candidatures possibles, elle participe à la consolidation de la professionnalisation.

Marquer que la défense est un vecteur d'image de la France

La Défense contribue largement au rayonnement de la France dans le monde et matérialise le rôle international que notre pays entend tenir. Il importe que cette réalité soit connue du public, particulièrement dans le contexte de la construction d'une Europe de la défense. La campagne institutionnelle doit aider à **susciter un sentiment d'adhésion, de confiance et de fierté** vis à vis de nos forces armées, dont l'efficacité, la modernité et le professionnalisme doivent être soulignés.

Contribuer à promouvoir la réforme de l'Etat

La réforme de l'Etat redevient matière à débat, comme en témoigne, par exemple, la parution récente du livre " Notre Etat " de M. Roger Fauroux. Le lancement d'une campagne d'image de la Défense répond donc à une réelle demande de l'opinion. Elle met en valeur l'exemple d'une **réforme** institutionnelle **profonde, dynamique et réussie**.

IV. LA SECURITE COLLECTIVE

L'Europe de la défense et les pôles de stabilité régionale

Le Traité sur l'Union européenne a institué la politique étrangère et de sécurité commune et prévu la formation d'une politique de défense et de sécurité commune. La réalisation de ces objectifs doit s'appuyer sur le renforcement des coopérations entre les états en matière de défense et sur le développement du potentiel de l'Union de l'Europe occidentale : c'est par exemple le cas avec le Corps Européen de Réaction Rapide, qui illustre déjà la possibilité d'une montée en puissance des capacités européennes de défense dans le cadre de l'UEO.

Cela apparaît comme une nécessité dans un espace de sécurité européen qui pose de redoutables défis. En effet, face à de multiples risques de crises, les états du centre et de l'est de l'Europe recherchent des garanties et un cadre de sécurité collective. Or, l'élargissement à terme de l'Union européenne justifie une action de l'UEO en direction des états qui ont vocation à y adhérer.

La mise en œuvre à terme de la politique de défense commune nécessite de préserver un processus de décision et une organisation de défense efficaces, conditions de la sécurité et du rôle du continent européen à l'échelle internationale.

" (...) [J]e crois véritablement que nous devons avoir l'ambition d'assumer complètement notre destin, dans l'ordre de la sécurité, comme nous allons le faire, comme nous le faisons déjà dans l'ordre de l'économie, par exemple. Et par conséquent, j'ai la faiblesse de croire que l'Europe, qui s'est livrée à tant de folies dans son passé récent, peut aujourd'hui avoir davantage de sagesse à mettre au service du droit que toute autre puissance dans le monde. Donc j'appelle de mes vœux une "Europe Puissance" qui aurait la maîtrise complète de son destin dans le domaine de la sécurité et de la défense. "

Général Jean Cot, Colloque "Les militaires et la construction de la paix", Grenoble, 14-15/09/01

Le renforcement de l'ONU

Il est entendu qu'un conflit local, si minime soit-il, ne restera pas dans ses limites, mais intéresse l'autorité internationale.

Les conflits actuels ne sont plus entre Nations, mais internes. Ils sont souvent dus à la responsabilité personnelle des "fauteurs de guerre", dirigeants qui en sont les instigateurs et les organisateurs.

L'extension effroyable des conflits les plus récents, ex-Yougoslavie, Rwanda, montre que l'on ne peut plus limiter l'intervention de l'ONU à la protection des convois humanitaires. L'ONU devrait être investie d'un Droit d'Ingérence, éventuellement révisable en fonction des réalisations, pour mater les conflits dès leur émergence ; c'est une question d'une force de 5000 hommes bien entraînés, d'intervention - ou de "projection" - rapide, et qui devrait donc rapidement devenir dissuasive. En effet dans ce cas, il s'agit plus de convaincre que de vaincre !

Cette disposition n'enlève rien aux autres finalités de l'ONU d'après conflit en contribuant temporairement à rétablir le fonctionnement du pays dans la paix.

Pour s'en trouver renforcée, l'ONU devrait avoir en face d'elle des "puissances" dont l'Europe devrait être l'archétype, faisant entre autre contrepoids à la puissance au contraire excessive des Etats Unis : ceux-ci posent trop de conditions à un pouvoir réel de l'ONU dans la mesure où ce pouvoir justement leur ferait de l'ombre !...

"L'ONU a été beaucoup critiquée - je l'ai fait, comme d'autres - ce qui me permet de dire qu'il n'empêche que c'est la seule institution légitime à mes yeux, pour que l'espérance soit maintenue de ne pas laisser la loi de la jungle dominer les relations du monde. Par conséquent je crois que notre devoir, là où nous sommes placés avec les parcelles d'influence que nous pouvons éventuellement avoir, notre devoir c'est de défendre l'ONU "ongibus et rostre" comme disaient les Latins, contre ceux qui veulent la marginaliser, voire la tuer. "

Général Jean Cot, Colloque "Les militaires et la construction de la paix", Grenoble, 14-15/09/01

DOCUMENT 4

Une force permanente au service de l'ONU

Général Pierre Le Peillet¹

Extrait d'un article paru dans le numéro " Spécial 50^e anniversaire de l'ONU " de la revue du Centre d'Information des Nations Unies à Paris (1995)

L'idée de créer une force permanente de taille réduite au service de l'ONU n'est pas récente. Brian Urquhart rappelle qu'en 1948 le Secrétaire général Trygve Lie proposa, pour étayer la trêve décidée en Palestine par le Conseil de sécurité, la création d'une "force de protection relativement petite..., recrutée par le Secrétaire général et mise à la disposition du Conseil de sécurité"². On sait que cette force ne put être créée et que les combats reprirent en Palestine. C'est ce concept même qui a été récemment repris et que nous allons examiner.

Nous définirons tout d'abord l'effectif minimum que devrait comporter une force permanente et nous essayerons d'en évaluer le coût. Nous distinguerons les deux modes possibles de recrutement d'une telle force. Puis nous examinerons les deux problèmes techniques que soulèverait sa constitution : la formation et le commandement. Nous jugerons enfin de l'accueil politique que peut recevoir ce projet.

◆ On peut estimer à 5 000 l'effectif au-dessous duquel aucune mission valable ne pourrait être confiée à la force. Ce sera donc le module de base que nous adopterons pour cette étude, en sachant qu'il peut être doublé ou triplé, selon les besoins et les possibilités.

Modèle d'une force de 5 000 hommes

Etat-major et QG	:	150
Bataillon de soutien logistique	:	750
4 bataillons d'infanterie à 750	:	3000
Bataillon du génie	:	900
Compagnie d'appui blindée	:	150
Escadrille d'hélicoptères (transport et liaison)	:	50
		- - - -
Total	:	5 000

En réalité, il faut tenir compte d'un taux moyen d'indisponibilité de 25% (congé. maladies, stages, accidents), l'effectif sur le terrain tournerait ainsi autour de 3 750, et les 16 compagnies d'infanterie ne pourraient guère aligner plus de 1 800 hommes.

Le coût d'une telle force de 5 000 hommes (rémunération et équipement léger) a été évalué récemment par Brian Urquhart à 380 millions de dollars³. Cette estimation ne différant guère de celles auxquelles on a pu se livrer par ailleurs sera retenue provisoirement dans cette étude.

¹ ' Le Général Le Peillet -a servi comme observateur de l'ONU sur le canal de Suez en 1967-1968. Attaché de Défense à Beyrouth en 1978 et 1979, il a vécu les difficiles débuts de la FINUL au Liban. En 1988, il a publié aux Editions France-Empire un ouvrage intitulé "LES BÉRETS BLEUS DE L'ONU à travers 40 ans de conflit israélo-arabe".

² "The New York Review" - 10 juin 1993

³ "The New York Review" - 10 juin 1993

◆ Deux modèles de force permanente - Une force permanente peut être constituée de deux manières : soit par la réunion de contingents nationaux, soit par le recrutement de volontaires.

- La réunion de contingents nationaux est la formule qui paraît la plus aisée à mettre en oeuvre. Il suffit qu'une dizaine de pays fournissent chacun un contingent de quelques centaines d'hommes pour que la force soit constituée. Deux options s'ouvrent alors :

- . soit les contingents demeurent basés dans leur pays, tout en étant placés sous commandement onusien et en participant à des exercices communs ;
- . soit les contingents sont regroupés sur une base de l'ONU, solution plus favorable à la cohésion de l'ensemble.

L'ennui est que cette formule n'a encore obtenu l'adhésion d'aucun pays. On imagine mal, dans l'actuel contexte de réduction des forces armées, que des Etats acceptent de sacrifier une de leurs unités au profit exclusif de l'ONU. La France n'a jamais caché, pour sa part, qu'elle préférerait conserver le caractère polyvalent de ses unités, celles-ci se succédant au tour d'alerte. Mais le principal obstacle est d'ordre politique. Les Etats (et particulièrement les grandes et moyennes puissances) répugnent à abandonner tout droit de regard sur l'usage qui peut être fait de leurs unités nationales. Des désaccords, comme celui survenu entre l'Italie et le secrétariat général au mois de juillet 1993, au sujet d'une mission donnée à son contingent par le commandant de l'ONUSOM⁴, ne manqueraient pas de se produire.

Cette formule pose un autre problème : celui des quotas nationaux. Quels seraient les Etats choisis pour alimenter cette force onusienne ? Les plus gros contributeurs financiers ? Les Etats ayant fourni le plus de personnels à l'ONU depuis 1948 ? Les pays les plus représentatifs des cinq continents ? Les possibilités sont multiples et les chances d'un accord sont minces.

- Le recrutement de volontaires est une formule qui devrait permettre d'esquiver ces difficultés. Le problème des quotas se pose néanmoins d'une façon comparable. Sur quels critères en effet s'effectuerait la sélection des volontaires ? La Charte (art. 101) prévoit seulement "un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible". Le Secrétaire général a ainsi institué, pour le recrutement de ses fonctionnaires, des "fourchettes souhaitables", qui tiennent compte à la fois de la contribution des Etats au budget et de leur population⁵. En réalité, seulement 7,5% des fonctionnaires (2 550 sur 33 967) sont recrutés selon cette norme. Pour le reste, le secrétariat général recourt "à des méthodes aléatoires, subjectives et fortement personnalisées"⁶, ce qu'un haut fonctionnaire de l'ONU appelait de "l'amateurisme inspiré". La conclusion à tirer de cela est que rien ne s'oppose à l'instauration, pour une force militaire permanente, d'un système original de recrutement, qui assure une certaine représentation géographique tout en favorisant les personnels déjà pourvus d'une solide expérience militaire. Le problème sera d'assurer la cohésion de l'ensemble.

⁴ Le rappel du général Bruno Loi, commandant le contingent italien de Somalie, avait été demandé par le Secrétaire général adjoint et refusé par l'Italie.

⁵ Quelques exemples de "fourchettes souhaitables": Etats-Unis: 326 à 441, France: 82 à 111, Chili: 3 à 14. Népal: 2 à 14.

⁶ Rapport d'inspection A/49/845 du 7 février 1995.

CONCLUSION / PERCEES

Les militaires et la construction de la paix

Le paysage de la guerre et de la paix, qui est celui de l'histoire de l'Homme, s'il reste terriblement contrasté, a connu une profonde évolution avec l'affirmation de plus en plus forte aujourd'hui du rôle de l'institution militaire comme étant au service de la paix. Ce que traduit l'appellation même des ministères concernés qui après avoir été "de la guerre", puis "des armées", sont de plus en plus fréquemment, aujourd'hui, "de la défense", c'est effectivement – en tous les cas dans les pays les plus démocratiques, où cela constitue d'ailleurs une condition du renforcement de ce type de régime – la fixation de règles de fonctionnement et la recherche d'efficacité autour des principaux constats suivants : le droit a besoin de la force ; la force doit s'appuyer sur le droit ; le militaire est d'abord un citoyen ; les militaires assurent des rôles de paix.

La spécificité du métier militaire avec ses notions de service, voire de sacrifice, soumet son exercice au respect d'un véritable code de conduite. La définition de celui-ci implique non seulement la référence à des valeurs - de celles qui règlent l'affrontement entre deux adversaires à celles qui fondent la démocratie - mais aussi la prise en compte de situations de plus en plus complexes mettant en œuvre plusieurs types d'intervenants et plusieurs types d'actions : militaires, diplomatiques, économiques, médiatiques, humanitaires... **Le militaire attend ainsi de plus en plus, en contrepartie, des différents corps constituant la société que, chacun dans son cadre et au niveau qui est le sien, assume pleinement ses responsabilités.** C'est particulièrement le cas du politique, l'efficacité de la mission confiée aux militaires exigeant du pouvoir auquel ils sont soumis, qu'il fixe clairement la direction et que chacun joue son rôle. De même, tandis que la gestion "civilo-militaire" des crises s'institutionnalise, est souligné le rôle de la société civile, par le renouvellement du lien entre l'armée et la nation, mais aussi par le développement de stratégies civiles de contrainte non-violente pour éviter des guerres.

Un autre trait majeur est le caractère de plus en plus international des opérations militaires, ce qui impose la référence à des valeurs universelles en même temps que l'interopérabilité des hommes et des matériels. Les efforts d'organisation d'une défense commune au niveau de l'Europe et la promotion de pôles régionaux de stabilité que son exemple peut inspirer constituent des avancées pour la sécurité collective. Mais les coalitions internationales, et l'engagement dans le cadre du mandat de l'Organisation des Nations Unies en particulier, conduisent à chercher à corriger les échecs de l'organisation universelle en matière de maintien de la paix. Observateurs et spécialistes s'accordent pour recommander à la communauté internationale **la création d'une force d'intervention rapide sous l'égide de l'ONU** : quelques milliers d'hommes bien équipés et bien entraînés, dotés d'instructions réalistes et précises permettant d'agir efficacement pour prévenir ou réduire les conflits, protéger les non-combattants, superviser les accords de cessez-le-feu et assurer la sécurité des camps de réfugiés.